



COMPTE-RENDU DU DÉBAT DU 14 JANVIER 2018,
17h-18h30 aux Prairiales, Epernon

« Etre Citoyen Aujourd'hui »

Mr François Cauchon, vice président de « Autonome 28 », membre de la réserve Citoyenne.

Mr Philippe Pirat, agrégé d'histoire géographie, ancien professeur au collège d'Epernon.

Débat préparé par Alain Maury et Frédéric Roué.

46 participants.

Problématique : L'utilisation abondante du mot citoyen semble en diluer le sens. Nous assistons aujourd'hui à un désintérêt croissant du citoyen pour son rôle, comme l'illustre entre autres, l'abstention aux élections. Est-ce la conséquence d'une déception du citoyen qui pense que son avis ne peut rien changer ? Dans notre société marchande, l'espace privé tend à supplanter l'espace public. La montée de l'individualisme, des corporatismes et du communautarisme prend le pas sur l'intérêt général, qui est pourtant le fondement de notre démocratie. La vitalité actuelle du tissu associatif est-elle suffisante pour permettre aux citoyens de reprendre la main sur ces enjeux ? Enfin, comment faire partager à nos enfants une notion qui est mise à mal dans l'évolution de notre société ?

Alors...Aux larmes citoyens ? Ou est-il encore possible de faire vivre les valeurs de la citoyenneté ?

En introduction du débat, Mr François Cauchon retrace l'émergence et l'évolution de la notion de citoyenneté au cours de l'histoire pour permettre d'en discuter la perception que nous en avons aujourd'hui.

Les premières traces du terme citoyenneté remontent à l'Egypte antique mais c'est dans la Grèce antique avec les Villes-Etats (Athènes, Sparte...) qu'a réellement démarré le concept de Cité et de citoyens. Poursuivi à Rome, c'est l'étymologie latine (civis = cité) qui perdurera. La notion de citoyenneté connaît ensuite une longue période d'inactivité et réapparaît en Europe par le mouvement des Lumières pour aboutir en 1789, lors de la Révolution Française, à l'établissement de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. A cette date le statut de citoyen est en opposition aux notions de monarchie absolue et de droit divin.

Au vingtième siècle, la notion de citoyenneté doit être considérée dans l'ensemble des individus qui composent l'état et associée à celle d'intérêt général. L'espace privé et l'espace public se délimitent grâce aux lois sur les associations (1901), sur la séparation des églises et de l'état, et la notion de laïcité (1905).

Si depuis l'antiquité la notion de citoyenneté est intimement liée à celle de liberté, seul un nombre restreint d'individus a accès à ce statut : des hommes, avec un âge minimum (18 à 25 ans selon les lieux et les époques) et ayant effectué leurs devoirs militaires.

Le statut de Citoyen donne des droits, le vote et la liberté de penser par exemple, mais il s'accompagne de devoirs, se conformer aux lois et respecter la liberté des autres, payer les impôts, effectuer le service militaire.

En France, notre passé récent a vu resurgir des débats autour de la citoyenneté. A la fin des années 1990 et début des années 2000 (cf les liens sur le site internet), c'est autour de l'éducation et du collège que se pose la question de l'enseignement de la citoyenneté.

Les attentats de Charlie-Hebdo en 2015 vont également raviver les questionnements.

Notre débat fait très rapidement apparaître que la notion de citoyenneté couvre un champ conceptuel très étendu. De nombreuses notions y sont associées, la nation et la nationalité, la démocratie, l'égalité, la souveraineté.

Les questionnements se révèlent alors souvent en termes d'oppositions binaires, civilité-incivilité, socialisation-désocialisation, nationalité-déchéance de nationalité.

Un niveau supplémentaire de complexité émerge lorsque le terme citoyen est utilisé comme adjectif comme entreprises citoyennes, comportement citoyen, café citoyen ou associé à un autre cadre, par exemple l'écocitoyenneté.

Il apparaît comme presque impossible de définir la citoyenneté de manière consensuelle. Deux définitions sont citées, celle minimaliste qui dit que la citoyenneté est un ensemble de droits et de devoir et celle plus imagée de l'écrivain franco-marocain Tahar Ben Jelloun rappelé par Mr Pirat « La citoyenneté c'est l'automobiliste qui à trois heures du matin s'arrête au feu rouge ». Un participant suggère qu'à partir du moment où il paie des impôts tout résident pourrait être considéré comme citoyen, indépendamment de sa nationalité.

Une partie des échanges s'intéressent à la nécessité d'éduquer les enfants à la citoyenneté. Est-ce l'école qui doit prendre cette éducation en charge, et comment combiner son rôle avec celui de la famille et d'autres collectivités ? Les enseignants se retrouvent en difficultés concernant le champ que cet enseignement doit couvrir. Que faut-il enseigner exactement, comment éviter les aspects de morale parfois associés ?

Attendons-nous trop de l'école sur ce sujet ? La minute de silence imposée dans les écoles, collèges et lycées, suite aux attentats de novembre 2015, n'a pas toujours été respectée par les élèves. Développer des interactions en dehors du cadre scolaire avec les enfants et les jeunes paraît essentiel, mais il est difficile de les mobiliser localement. Le président du Café Citoyen explique ses difficultés à mettre en place un débat co-animé avec des collégiens malgré les prises de contacts avec les structures de l'Education nationale ou de la municipalité. Une politique volontariste de certaines mairies peut être un levier intéressant. Le cas de la ville de Colmar est cité, qui depuis 1997 a mis en place un conseil municipal des enfants où 49 jeunes enfants (CM1), sont élus pour une période de deux ans en tant que jeunes conseillers municipaux. Ils participent à des conseils municipaux et portent des projets pour la ville.*

Une partie très importante des interventions concerne le droit de vote, la participation aux élections et la notion de représentation des citoyens par leurs élus.

La baisse de participation aux élections génère des nombreux commentaires. Pour certains, ne pas voter est un choix qui rentre dans une réflexion citoyenne et se veut un signal pour indiquer un manque de représentativité et de diversité des candidats. Mais comment le différencier de l'abstention par désintérêt ? Le problème du vote blanc, qui n'est pas considéré, est soulevé. Faut-il rendre le vote obligatoire comme dans certains pays ? Mais dans ce cas les votes blancs devraient absolument être comptabilisés. Les dernières élections ont vu émergé le terme de « dédagisme » qui reflète une forte défiance pour les institutions politiques et pose la question de la représentativité des élus. Des interventions soulèvent la question du « contrôle » des élus au cours de leur mandat, mais le terme recouvre plusieurs aspects. Un élu municipal explique que les activités et dépenses des élus sont contrôlées par une instance (contrôle de la légalité**) et que le vote est une sanction

de l'action exercée. Certains participants réfèrent plutôt au manque de suivi et d'interaction entre élus et électeurs entre les périodes électorales. La généralisation est délicate car elle dépend de la taille des municipalités et dans de nombreux cas de petites communes il est très difficile de trouver des personnes pour se présenter aux élections. Un habitant d'Épernon indique que l'intérêt des habitants pour les réunions du conseil municipal, qui sont publiques, est très faible et qu'en général moins de dix personnes y assistent.

Suit alors une brève mais vive discussion sur la notion de « bon citoyen » qui serait celui qui exerce ses droits, mais dont la dénomination est aussitôt contestée pour son implication morale.

Comment faire évoluer et dynamiser l'implication de tous dans les instances citoyennes ? La notion de démocratie participative, brièvement évoquée méritera sans doute la tenue d'un autre débat.

La troisième partie du débat touche à la place de chacun dans la cité et les sentiments d'appartenance ou d'exclusion à divers groupes. Elle aborde la question du changement des valeurs associées au terme citoyenneté. Plusieurs personnes soulignent que l'individualisme et la réussite personnelle sont mis en avant dans notre société actuelle au détriment de la collectivité. Au cours de ces échanges c'est la notion d'implication citoyenne qui est mise en avant, recouvrant le sentiment d'engagement personnel au service d'un ensemble plus large. Plusieurs exemples sont cités couvrant de multiples niveaux d'implication associés à la « citoyenneté au quotidien » et la vitalité du tissu associatif en est un bon révélateur. Par exemple, l'aide entre voisins concernant des situations de handicap. Le ressenti d'être un citoyen du monde est partagé par plusieurs, mais par ailleurs il est difficile de trouver des représentants de parents d'élève dans de nombreux établissements scolaires.

Plusieurs possibilités institutionnelles proposant un engagement de ce type sont citées. C'est le cas du service civique permettant à des jeunes adultes de s'impliquer pendant 9 mois dans le milieu associatif,*** ou du bataillon de la réserve militaire d'Île de France qui accueille des civils dont 20% de femmes.****

Le débat se trouve à nouveau confronté à des problèmes de vocabulaire et de définition du mot citoyen. L'utilisation généralisée du terme nuit à sa compréhension. D'autres termes comme humanité, engagement, civisme, collectivité, fraternité pourraient remplacer avantageusement l'utilisation de mot citoyenneté. La citoyenneté est couplée à la nationalité et correspond à un statut qui est formalisée par des textes juridiques et des lois qui en découlent. La citoyenneté individuelle n'existe pas car elle est collective (concitoyenneté) et des droits et des devoirs y sont associés. Au-delà de ce cadre formel, devant la mondialisation et les mouvements de population qu'elle engendre, il y a une nécessité pour les citoyens de dépasser ce cadre national et d'étendre la citoyenneté sur la base de ses valeurs et des droits de l'Homme, à commencer par l'Europe, car il y a désormais une communauté de destin qui va bien au-delà du cadre national. Enfin, il existe des institutions mondiales et nous sommes confrontés à des sujets comme l'environnement et l'énergie, qui doivent être discutés à une échelle globale.

* <http://www.colmar.fr/conseil-municipal-enfants-cme-colmar>

** <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/controle-legalite-1>

*** <http://www.service-civique.gouv.fr/>

**** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1189>